

Forme de procuration pour une renonciation d'usufruit?

Par **mariege**, le **30/06/2008** à **12:51**

Bonjour,

Pourriez-vous me donner des pistes?

Quelle forme de procuration doit on utiliser pour une renonciation d'usufruit suite à une donation?

Pour moi, tout dépend de la qualification de cet usufruit:

- une renonciation extinctive
- ou une renonciation translative (donation), je pencherai pour cette qualification car il y a moins de risque que l'administration requalifie la renonciation.

Dans ce cas elle serait authentique.